lication agréée E-legalite.com

99 DE-011-200043776-20230831-DC 2023_057



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-057

Lancement du renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024-2028

Date de convocation : 4 août 2023	Liste des délibérations affichées le : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 39 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 11	Autres absents : 34	Votants : 39

Présents: Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations: Néant

Excusés: Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents: Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

La première Convention Territoriale Globale, co-signée avec la Caf en fin d'année 2019, pour une durée de 5 ans arrive à son terme au 31/12/2023.

REÇU EN PREFECTURE le 21/09/2023

Cette démarche partenariale menée conjointement avec l'ensemble des acteurs sociales les les les directions du territoire vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordinate de la coor

Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, inclusion numérique, logement, handicap, etc.

Son renouvellement implique par conséquent d'engager dès à présent la collectivité dans une succession d'étapes, afin d'actualiser en premier lieu son diagnostic social, d'ajuster son plan d'actions pour ensuite le faire vivre sur la durée de la CTG.

L'élaboration du diagnostic doit être mené en concertation avec les acteurs de terrains, les habitants et les élus afin de tenir compte de l'ensemble des problématiques du territoire et :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des co-financements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, en complément des prestations de services classiques, la CTG permet d'accéder aux "bonus territoire", fonds financiers qui viennent consolider le fonctionnement des services et encourager leur déploiement, et apporte également un co-financement aux dépenses d'ingénierie et aux fonctions de coopération sur le territoire.

Pour rappel, en 2022 ceux-ci se sont élevés pour le territoire à ;

- <u>132 600 €</u> pour la Petite-Enfance ;
- 44 815 € pour la Jeunesse,
- Et 20 781 € pour l'ingénierie.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf);

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2019-103 du 19 décembre 2019 portant sur la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

Vu l'avenant de la CTG en date du 29 décembre 2021 prolongeant d'un an la durée initiale jusqu'au 31/12/2023 et intégrant la ville de Quillan à la contractualisation au travers sa compétence périscolaire et son PEDT,

Vu la dernière version en vigueur des statuts en date du 17 mars 2020 considérant d'intérêt communautaire la gestion d'équipement en direction de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse,

Vu la tenue du Comité de Pilotage en date du 03 juillet 2023 en présence de la CAF et des partenaires,

Et considérant les précédentes contractualisations et engagements successifs signés avec elle et les autres démarches de contractualisations sociales connexes en cours avec la MSA, au travers la Charte Famille, et le Département, au travers la contractualisation sociale solidaire, issue du Schéma Départemental des Services aux Familles,

REÇU EN PREFECTURE le 21/09/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_057

REÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_057

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	Suffrages exprimés	39
Retraits avant vote	0	Pour	39
Abstentions	0	Contre	0

 DECIDE d'engager la mise en œuvre des étapes nécessaires au renouvellement de la CTG 2024-2028 pour que sa signature puisse être effective dès janvier 2024 et ainsi garantir La mise en œuvre des fiches action dès la première année du renouvellement et assurer la continuité des financements.

> Pour extrait conforme Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

de sa transmission en sous-préfecture le 2118123

* et de sa publication le 2109123